

Règlement du « Trail de l'Agg'lô » du 09 avril 2017

Article 1 : Le « Trail de l'Agg'lô » organisé par l'association « IAE CAEN SPORTS » se déroulera sur l'agglomération de Saint Lô le 09 avril 2017. Il s'agit d'une course nature composée de 2 parcours : un premier de 9 kilomètres et un second de 16 kilomètres.

Article 2 : La course est ouverte aux licenciées et non-licenciés. Tous les participants doivent fournir une attestation médicale d'aptitude à la course en compétition datant de moins d'un an ou présenter une licence délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation ; ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non-contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition pour pouvoir participer à la course. Les catégories sont limitées à : Etudiants (à partir de 18 ans), Espoir (18-22ans), Seniors (23-39ans), Master (40 ans et plus).

Article 3 : Le retrait des dossards se fera de 8h00 à 9h30. Les dernières inscriptions se feront à 9h.

Article 5 : Le départ du parcours de 16 km se fera à 10h00. Le départ du parcours 9 km se fera à 10h30. La remise des prix se fera à 12h30 sur le lieu de rassemblement.

Article 4 : Il est obligatoire de respecter les balisages et les consignes prodiguées par les bénévoles qui encadrent l'événement.

Article 5 : Un ravitaillement commun aux deux parcours sera disponible au 5^{ème} kilomètre des courses. Pour les participants du parcours de 16 kilomètres, un autre ravitaillement sera disponible au 12^{ème} kilomètre.

Article 6 : Toute personne ne respectant pas la propreté des lieux traversés sera disqualifiée de la compétition. Des poubelles seront mises à disposition sur le point de ravitaillement de la course. Il en est de même concernant le respect du matériel mis à disposition.

Article 7 : Pour des raisons de sécurité, les compétiteurs auront l'interdiction de porter des écouteurs ou casques à partir du franchissement de la ligne de départ et ce jusqu'à l'arrivée du parcours.

Article 8 : Le concurrent autorise, par son engagement, l'organisation à utiliser toute photo ou image le concernant prise lors de l'événement, dans le cadre de la promotion du Trail de l'Agg'lô.

Article 9 : Les accompagnateurs doivent également respecter les règles de sécurité (ne pas bloquer les accès, ne pas mettre en danger la sécurité d'autrui, respecter les consignes prodiguées par les bénévoles sur place).

Article 10 : Une assistance médicale sera assurée, sur le parcours et à l'arrivée. Les services médicaux d'urgence seront habilités à mettre hors course tout concurrent paraissant inapte à poursuivre l'épreuve.

Article 11 : L'association « IAE CAEN SPORTS » se décharge de toute responsabilité concernant les mineurs présents le 09 avril 2017 durant la course. La responsabilité de surveiller les enfants incombe à leurs responsables légaux.

Article 12: Des récompenses sont prévues pour chaque arrivant et un lot supplémentaire sera attribué pour les 3 premiers de chaque catégorie dans les deux courses.

Pour les deux parcours, il y aura des catégories femmes et des catégories hommes. Les catégories représentées seront :

Homme :

Masters, Séniors, Espoirs et Etudiants pour les parcours de 9km et de 16km

Femme :

Masters, Séniors, Espoirs et Etudiants pour les parcours de 9km et de 16km

Article 13 : Tous les participants s'engagent à respecter ce règlement par le simple fait d'apposer leur signature sur le bulletin d'inscription.

Fait à Saint-Lô, le 07/02/2017